

## Vols à la roulotte : prenez vos précautions !

Professionnels, redoublez de vigilance, votre outillage est très convoité !



Vols à la roulotte : prenez vos précautions !

Hantise des automobilistes, le vol à la roulotte concerne plus de 250.000 véhicules chaque année. S'il n'existe pas de recette miracle contre ce genre de désagrément, les objets de valeurs présents dans l'habitacle se doivent d'être protégés de la meilleure des manières possibles.

- Bien choisir son emplacement de stationnement : bien éclairé, surveillé ou avec du passage.
- Cacher vos objets de valeur. Ne jamais laisser à la vue du public des objets précieux (téléphones, GPS, autoradios, et même vos clés). Boîte à gants et rangements sous les sièges sont à privilégier, alors que le coffre est à proscrire, souvent plus facile à ouvrir qu'une portière.
- Verrouiller les portières et remonter systématiquement les vitres de votre véhicule. Une étude menée par un groupement de la gendarmerie tend à démontrer que 35 % de ce type de vols sont commis alors que les portes des véhicules ne sont pas verrouillées.

La gendarmerie du Gers a constaté une recrudescence des vols à la roulotte, dans les véhicules de professionnels, contenant de l'outillage, manuel ou électroportatif, perceuses, perforateurs, scies, etc.

Soyez vigilants et signalez toute situation suspecte **en composant directement le 17 !**

### En cas de vol :

- ↪ Ne rien toucher, ne manipuler ni le véhicule, ni son contenu afin de préserver les traces et indices.
- ↪ Contacter immédiatement le service d'enquête compétent via le 17, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
- ↪ Être en mesure de fournir un maximum d'éléments d'identification du matériel : numéros de série, marque, type, etc.

Dans un cadre général, les gendarmes conseillent de noter les numéros de série de tout objet qui en dispose, pour pouvoir l'inscrire sur la base des objets volés en cas de vol.

Cette inscription permet d'identifier le propriétaire en cas de découverte.

Des photos peuvent également s'avérer utiles pour les bijoux et objets de valeur sans numéro, ni aucun autre moyen d'identification.